



# Rapport d'activités 2022 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif

(en application de l'article L.2224-5 du Code Général des  
collectivités territoriales et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007)

## SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Tel. : 02.38.37.03.84 - Fax : 02.38.31.26.11

Mail : spanc@cc-berryloirepuisaye.fr

## Caractérisation technique du service

### Organisation administrative du service

Conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, la Communauté des communes Berry Loire Puisaye a décidé de créer le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2006.

Le périmètre d'intervention du service est le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye qui regroupe les 20 communes suivantes : Adon, Autry-le-Châtel, Batilly en Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Breteau, Briare, La Bussière, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins-en-Gâtinais, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire et Thou.

### Prestations assurées dans le cadre du service

Le SPANC a pour mission d'assurer les contrôles de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

L'ensemble des installations devra avoir été contrôlé au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

### Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Le nombre d'habitants desservis par le service est d'environ 5825 pour 2648 installations recensées. Cet indicateur est calculé en multipliant le nombre d'installations d'assainissement non collectif existantes par le nombre moyen de personnes par logement calculé par l'INSEE et égal à 2,2 en 2020.

### Mode de gestion du service

Le service est géré en régie, représentant 1 équivalent temps plein pour cette activité.

Le technicien du SPANC réalise les contrôles de conception et d'exécution, et assure le conseil et l'information auprès des acteurs de l'assainissement non collectif (élus, administrés, entrepreneurs, notaires, etc.).

Un marché avait été attribué en avril 2022, suite à appel d'offres, à la société ACE assainissement pour la réalisation des diagnostics initiaux de bon fonctionnement et les contrôles pour ventes.

## Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 045-200068278-20231024-2023199D-DE

Prestation	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contrôle de conception	18	24	20	14	35	39
Contrôle de bonne exécution	20	19	18	8	18	24
Diagnostic de bon fonctionnement et ventes	0	4	664	1234	96	26
Consultation pour certificat d'urbanisme	-	-	13	5	12	1
Consultation pour permis de construire	-	-	8	3	0	3

Prestation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation en %
Contrôle de conception	28	24	50	48	36	35	33	21	- 36.36 %
Contrôle de réalisation	23	18	42	26	36	40	32	17	- 46.88 %
Diagnostic de bon fonctionnement et ventes	293	54	66	159	364	604	63	160	+153.97 %
Consultation pour certificat d'urbanisme	10	10	6	1	0	8	5	4	- 20 %
Consultation pour permis de construire	0	2	2	0	0	0	2	0	NS

## Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la compétence « Assainissement non collectif » dans les collectivités territoriales et les EPCI, au vu des missions confiées à leur SPANC. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100.

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	18
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
<b>TOTAL</b>			<b>140</b>	<b>98</b>

# Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service



Le SPANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial. À ce titre, il doit disposer d'un budget séparé du budget général de la Communauté de Communes et équilibré en dépenses et en recettes. Les textes réglementaires imposent que les charges du service soient couvertes par des redevances perçues auprès des usagers.

La redevance concerne toutes les personnes équipées d'un système d'assainissement non collectif qui font l'objet d'un contrôle et permet de couvrir les charges de fonctionnement du service.

## Fixation des tarifs en vigueur :

Par délibération l'assemblée délibérante a fixé à l'unanimité le montant des redevances :

Objet	Date de la délibération	Montant de la redevance
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	08/12/2020	42 €
Contrôle de réalisation d'installation nouvelle ou réhabilitée	08/12/2020	78 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	08/12/2020	120 €

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

## Recettes d'exploitation

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contrôle de conception et d'exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	0	0	580 €	928 €	1160 €	1624 €	696€	928 €	4 872 €	8 584 €
Diagnostic de bon fonctionnement et ventes	0	0	4640 €	64168 €	50692 €	1160 €	12 760 €	3 364 €	7 656 €	18 444€
<b>TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5220 €</b>	<b>65076 €</b>	<b>51852 €</b>	<b>2784 €</b>	<b>13 456</b>	<b>4 292 €</b>	<b>12 528 €</b>	<b>27 028 €</b>

	2019	2020	2021	2022	Variation % /année précédente
Contrôle de conception d'installation	1 440 €	1470 €	1 386 €	882 €	- 36.36 %
Contrôle de réalisation d'installation	2 736 €	3 120 €	2 496 €	1 326 €	- 46.88 %
Diagnostic de bon fonctionnement et ventes	42 224 €	72 480 €	7 560 €	19 200 €	+ 153.97 %
<b>TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>46 400 €</b>	<b>77 070 €</b>	<b>11 442 €</b>	<b>21 408 €</b>	<b>+87,10 %</b>

### Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P 001.9)

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc d'installations d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée) et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Les contrôles de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien sont en cours de réalisation, c'est pourquoi le nombre des installations contrôlées et jugées conformes depuis le début du service n'est pas significatif.

	2021	2022	Variation % /année précédente
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	47	45	- 4.26 %
Nombre de contrôle sur l'année considérée	63	160	+153.97 %
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	3 568	3721	+ 4,29 %
Taux de conformité sur l'année considérée [%]	74.60%	28.13 %	

La grille d'évaluation établie par la réglementation en avril 2012 est utilisée pour définir la non-conformité des installations depuis le 1<sup>o</sup> juillet 2012.

### SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rue des Prés Gris

45250 BRIARE

Tel. : 02.38.37.03.84

Fax : 02.38.31.26.11

Courriel : [spanc@cc-berryloirepuisaye.fr](mailto:spanc@cc-berryloirepuisaye.fr)